



Préavis municipal n°07 - 2021

Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'étude destiné au réaménagement du trottoir de la route de Cossonay.

PREAMBULE

En 2017, la Municipalité, en partenariat avec le Canton, a réalisé une étude d'assainissement du bruit sur le réseau routier principal de notre Commune. Cette étude a révélé que le tronçon hors localité situé à la route de Cossonay, secteur sous la responsabilité du Canton, devait être assaini.

La solution retenue par la DGMR consiste à poser un tapis de type phono absorbant et à abaisser la vitesse limite à 60 km/h.

En octobre 2020, le Voyer des routes nous a contactés pour nous informer que si nous voulions profiter de leur chantier pour refaire le trottoir, qui est à la charge de la Commune, le Canton entrait en matière pour une subvention de ces travaux jusqu'à hauteur de 50% des coûts. Dès lors, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur pour effectuer une étude de faisabilité afin d'obtenir un devis estimatif que nous avons reçu en février 2021.

L'AVANT-PROJET

Dans le but d'évaluer au mieux l'enveloppe des travaux, une réflexion sur les aménagements à prévoir a été faite et les 4 points suivants ont été retenus :

1. La réfection du trottoir serait effectuée sur toute la longueur située entre le chemin de Sauffaz et le carrefour de la RC 317-B-P. Sa largeur passerait à 2,20 m. L'élargissement se ferait côté route ce qui permettrait de rétrécir le gabarit de la chaussée.
2. A la hauteur de l'arrêt de bus du chemin de la Vaux, un arrêt à la montée serait créé. Ceci permettrait de réaliser un rétrécissement dans le but de modérer le trafic.
3. Une zone de parking serait créée après l'entrée du chemin de Sauffaz du côté gauche de la route en descendant.

4. Enfin, les canalisations d'eau potable ainsi que les collecteurs d'EU et d'EC, situés dans la zone de ces travaux, seraient bien sûr remplacés si nécessaire.

Le plan annexé au préavis permet d'illustrer les travaux envisagés.

Les travaux réalisés par le Canton sont connus. Dans les grandes lignes, ils consistent à revoir le système d'écoulement des eaux claires de la chaussée, à retravailler le débouché de la route sur la RC 317-B-P, à changer le revêtement de la route, à créer une bande cyclable dans le sens de la montée et à limiter la vitesse à 60 km/h.

Finalement, une fois les travaux terminés, la route sera déclassée et deviendra route communale ce qui nécessitera de déplacer le panneau d'entrée de la localité vers le carrefour de la RC 317-B-P.

Devis estimatif

A titre informatif, vous trouverez ci-dessous le devis estimatif élaboré par le bureau d'ingénieur. Ce devis ne concerne que les aspects routiers des travaux communaux. Il ne tient pas compte du remplacement éventuel des canalisations EC/EU et des conduites d'eau potable présentes sous le trottoir. Il ne tient pas compte non plus des subventions.

Travaux routiers

a) Installation de chantier	CHF	27'000.- TTC
b) Trottoir	CHF	332'000.- TTC
c) Arrêt de bus	CHF	84'000.- TTC
d) Eclairage	CHF	11'000.- TTC
e) Honoraires (Ingénieur civil et Géomètre)	CHF	55'000.- TTC
f) <u>Divers et imprévus</u>	CHF	<u>21'000.- TTC</u>
Total Route	CHF	<u>529'000.- TTC</u>

POURQUOI UN CREDIT D'ETUDE ?

Avant de demander au Conseil communal un crédit d'investissement pour réaliser ces travaux, il est important qu'une étude plus poussée soit effectuée. Celle-ci permettra d'affiner le projet et de déterminer les coûts d'investissement avec précision. Cette étude permettra également d'établir un cahier des charges si nous devons le cas échéant faire appel aux marchés publics.

Ce travail doit être confié à un bureau spécialisé afin d'éviter des erreurs de procédure que certaines entreprises soumissionnaires pourraient invoquer en cas de recours contre l'adjudication des travaux futurs. Enfin, l'engagement d'un bureau d'ingénieur permet d'assister la Municipalité dans le cadre des discussions que nous devrons avoir avec les services cantonaux.

ASPECTS FINANCIERS

Crédit d'études

Le crédit demandé permettra de récolter des informations, de définir les besoins, d'étudier le projet d'ouvrage, de régler les procédures de demande d'autorisation (mise à l'enquête publique) et de deviser les travaux sur la base de soumissions rentrées. Il comprend également un montant pour des travaux d'investigations et d'analyses propre à ce type de projet. Le crédit d'étude demandé se monte à **CHF 60'000.-**. Il est composé et détaillé comme suit :

a) Projet de l'ouvrage	CHF	33'400.-
b) Procédure de mise à l'enquête	CHF	2'700.-
c) Appels d'offre	CHF	15'100.-
Total honoraires	CHF	51'200.-
d) Divers et imprévus	CHF	4'500.-
Total (TTC)	CHF	55'700.-
TVA 7.7% (arrondi)	CHF	4'300.-
Total (TTC)	CHF	60'000.-

Financement

La Municipalité vous propose de financer intégralement le montant de cette étude par la trésorerie courante.

Comptabilisation

Les frais relatifs à cette étude seront comptabilisés dans le compte de fonctionnement durant l'année de leur facturation, cela en surplus du budget annuel accepté par votre conseil.

Les frais seront répartis entre les dicastères en fonction du coût prévisionnel des travaux qui aura été établi par l'étude. Sur la base des informations actuelles en notre possession, la répartition sera effectuée de la manière suivante :

- 40 % dans le dicastère « Administration » (compte 110.3185) pour la part relative au trottoir,
- 10 % dans le dicastère « Route » (compte 430.3185) pour la part l'éclairage public et l'arrêt du bus,
- 25 % dans le dicastère « Réseau d'égouts » (compte 460.3185) pour la part relative à l'évacuation des EC/EU,
- 25 % dans le dicastère « Service des eaux » (compte 810.3185) pour la part relative à l'eau potable.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- Vu le préavis municipal n° 07 – 2021 : Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay
- Oui le rapport de la Commission des espaces publics chargée de l'étude de ce préavis
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'octroyer le crédit d'étude de CHF 60'000.- pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay,
- d'autoriser la Municipalité à financer intégralement cette étude par la trésorerie courante,
- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les coûts de l'étude dans le compte de fonctionnement durant l'année de leur facturation en surplus des chiffres du budget annuel, en les répartissant entre les dicastères concernés.

Penthaz, le 15 octobre 2021

Approuvé par la Municipalité in corpore dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

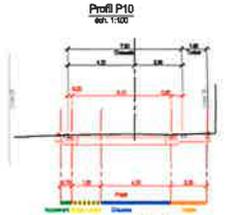
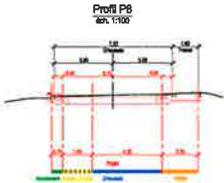
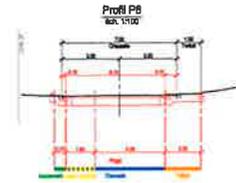
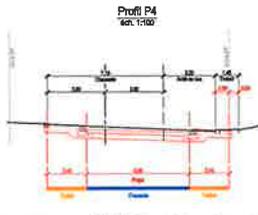
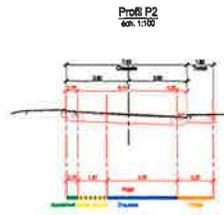
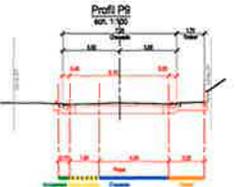
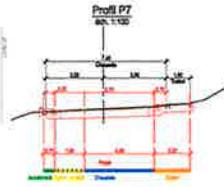
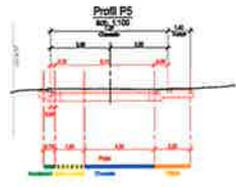
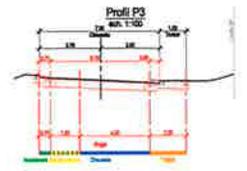
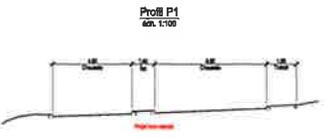
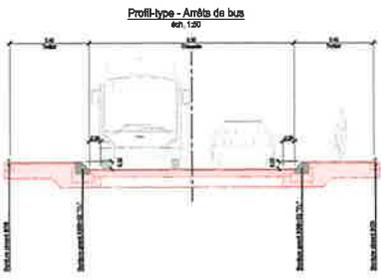
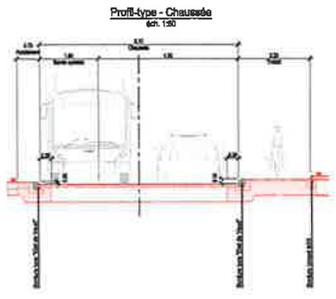
La secrétaire :



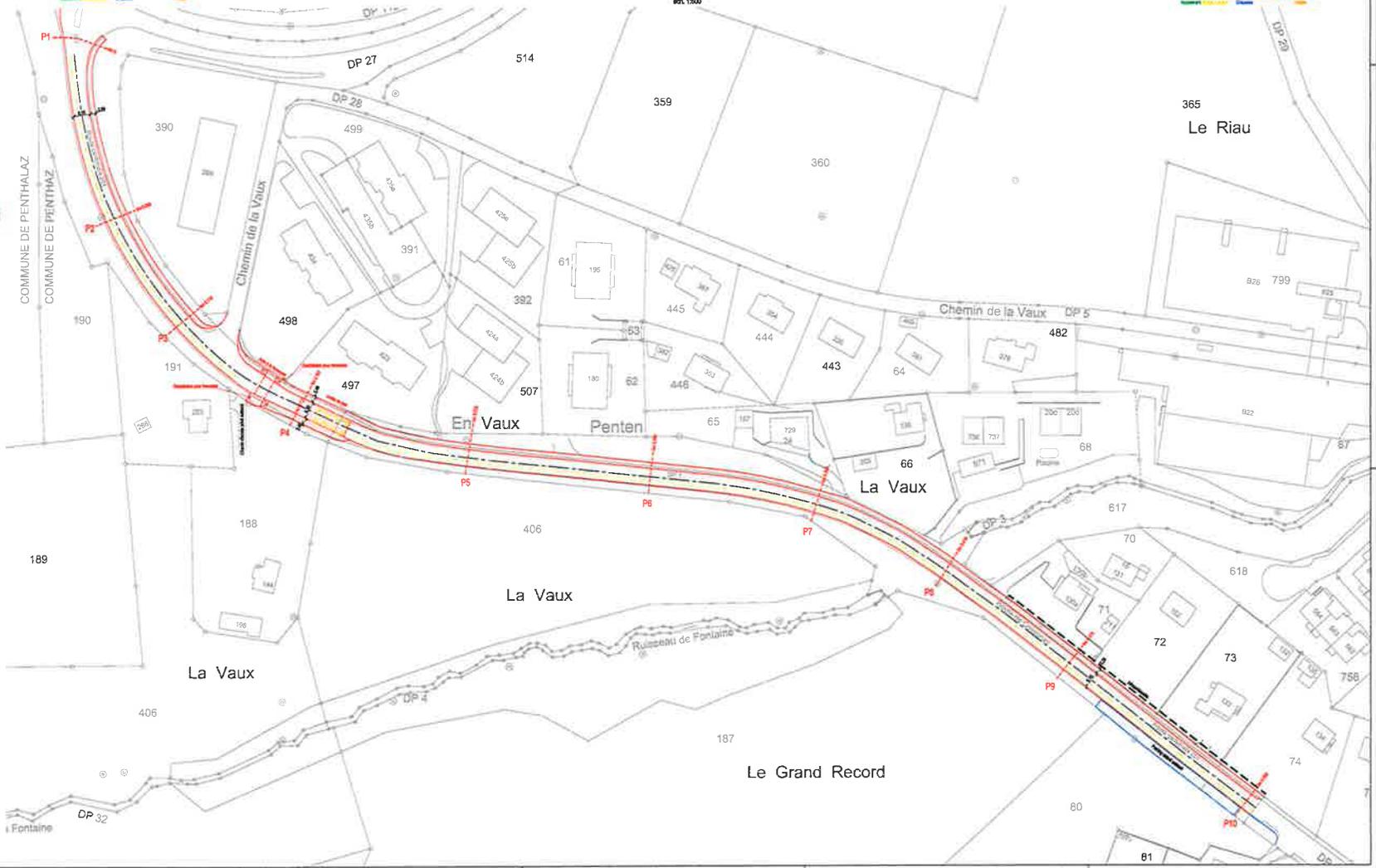
J-F Pollien M. Goy Bommottet

Délégués municipaux : J-F Pollien, Syndic, S. Durussel, Municipal

Annexe : plan de situation



Situation
éch. 1:500



ingénieurs conseil

Commune de Penthalaz
Route de Coarancy - RC 251

C20056-01A

Aménagement chaussées et trottoirs
Etude de faisabilité

Avant-projet

Situation et profile

Chemin de Penthalaz, A - 1500 Penthalaz
N 021 822 82 00
A 021 822 82 00

N°	Objet	Date	Etat
1
2
3
4

